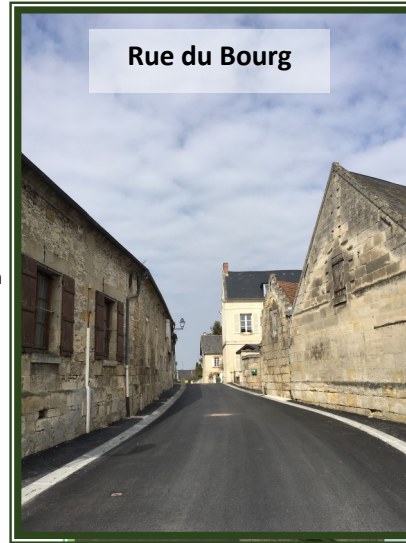




### Au sommaire de ce numéro :

- ▶ **ETAT CIVIL 2018**
- ▶ **CONSEIL MUNICIPAL**
- ▶ **FINANCES**
  - Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion
  - Stabilité fiscale
- ▶ **URBANISME**
  - Point sur le PLUi
- ▶ **POPULATION**
  - La matinale des tout-petits
  - Nuisances dues aux animaux
  - Stationnement gênant
  - Avec Enedis, restez connecté !
  - Carte grise
  - Permis de conduire
  - Frelon asiatique : démarrez le piégeage !
  - Permanences du secrétariat
- ▶ **MANIFESTATIONS PASSÉES**
  - Noël des enfants
  - Noël des personnes âgées
  - Vœux du Maire
  - Repas de la commune
  - Réunions publiques PLUi
  - Association La Carpe de Montigny-Lengrain
  - Résultats des jeux de cases
  - Nouveau record à battre
  - Le Montigny's Club
  - Noël 2018
  - Résultats des championnats
- ▶ **MANIFESTATIONS A VENIR : à vos agendas !**
  - La Carpe de Montigny-Lengrain : Concours à la truite et Concours à l'américaine
  - Pâques : Chasse aux oeufs
  - Prochaines réunions publiques PLUi
  - Le Montigny's Club
  - Brocante du Comité des fêtes
  - Fête communale
  - Course à pied
- ▶ **INFOS PRATIQUES**
  - Le Répertoire Electoral Unique
  - Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois
  - Déchèterie d'Ambleny : Horaires d'été
  - La fibre optique



Rue du Bourg



Rue Saint Martin



Place du Presbytère

Les travaux concernant les rues ci-dessus sont maintenant terminés.

Afin de poursuivre l'embellissement de la Place du Presbytère, des fleurs et des arbustes vont y être plantés.

# ETAT CIVIL

## Année 2018

### Naissances



**MARION Dorian** né le 18 janvier  
**DA SILVA Gabriel** né le 27 janvier  
**AVY Madison** née le 22 mars  
**LEBLOND Victor** né le 25 mars  
**RETAILLEAU Nathan** né le 24 juin  
**DUBREUIL Léa** née le 18 juillet  
**DEMANDRILLE Ambre** née le 19 novembre  
**LELEU Iliam** né le 21 novembre

### Décès

**Madame GRABSKI Irène** veuve **FRANCOIS** décédée le 22 mars  
**Monsieur LEMADRE Rémi** décédé le 10 juillet  
**Madame STRACZEK Rosalie** veuve **PAILLET** décédée le 31 juillet  
**Madame BEAUFREMEZ Emilienne** épouse **WANECQ** décédée le 31 octobre

### Mariages



**Monsieur SAVOLDI Vincent & Madame BERTRAND Virginie**  
mariés le 16 juin  
**Monsieur LAUMONNIER Emmanuel & Madame FABRY Audrey**  
mariés le 30 juin  
**Monsieur DESTREZ Marc & Madame THERY Angélique**  
mariés le 21 juillet  
**Monsieur SENIDRE Djanick & Madame GOURLEZ Vanessa**  
mariés le 18 août



# CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal émet des vœux sur divers intérêts locaux. Durant l'année 2018, il a exercé ses compétences en prenant des décisions et en adoptant des délibérations. Voici celles prises en 2018 :

#### ■ Séance du 21 février :

- Demande de subvention au titre de la DETR\* 2018 : travaux de construction d'un atelier municipal
- Avis sur le projet de modification du PPRI\*
- Avis sur la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement : exploitation de 40 000 poules pondeuses à Coevres-Et-Valsery

#### ■ Séance du 23 mars :

- Vote du Compte de Gestion 2017
- Vote du Compte Administratif 2017
- Affectation de résultat global de fonctionnement 2017
- Vote des taux des Taxes Directes Locales
- Approbation de principe du zonage d'assainissement
- Demande de subvention auprès de la DRAC\* des Hauts-De-France et du Conseil Départemental de l'Aisne : travaux de réfection des vitraux de l'église classée Monument Historique
- Subventions communales aux associations
- Bourses communales

#### ■ Séance du 06 avril :

- Présentation et vote du Budget Primitif 2018

#### ■ Séance du 1<sup>er</sup> juin :

- Subventions communales aux associations : Sauveteurs de l'Oise
- Subventions communales aux associations : dossier reçu après la date limite de dépôt
- Convention d'adhésion au programme « Zéro-Phyto » de la CCRV\*
- Médiation préalable obligatoire avec l'aide du Centre de Gestion

#### ■ Séance du 13 septembre :

- Décision de la commune sur le projet de fusion de syndicats d'eau potable et de création du Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois
- Demande de subvention au titre de la DETR\* 2018 : Aménagement de l'aire de jeux des tennis
- Débat sur les orientations générales du PADD\* de la CCRV\*
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
- Médecine préventive

#### ■ Séance du 26 octobre :

- Rénovation de 5 éclairages publics « boules » au Tennis club + 1 éclairage public chemin des Osiers en LED et pose de 12 prises d'illumination
- Approbation du rapport de la CLECT\* de la CCRV\* : compétences transférées au 01/01/2018
- Demande d'aide à l'investissement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de l'engagement « Zéro-Phyto »
- Demande de subvention APV\* 2019
- Indemnité de conseil au Receveur
- Noël des enfants domiciliés à Montigny-Lengrain
- Convention éclairage public RN31 : Services de l'Etat DIR\* Nord
- Désignation d'un conseiller municipal : Commission de contrôle des listes électorales

#### ■ Séance du 13 décembre :

- Amortissements des dépenses réglées à l'USEDA
- Création du Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois : désignation de délégués
- Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Weylchem Lamotte en vue de procéder à l'épandage des boues issues de la station d'épuration de Trosly-Breuil
- Création d'un poste de rédacteur
- Délibération acceptant le fonds de concours de la CCRV\*

#### → GLOSSAIRE :

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux  
PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations et coulées de boue  
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles  
CCRV : Communauté de Communes Retz-en-Valois  
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable  
CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées  
APV : Aisne Partenariat Voirie  
DIR : Direction Interdépartementale des Routes

Pour connaître toutes les autres mesures prises en 2018 par le Conseil Municipal pour lesquelles une délibération n'était pas obligatoire ou simplement avoir plus de précisions sur un sujet qui vous intéresse, rendez-vous sur notre site Internet :

[www.montigny-lengrain.com](http://www.montigny-lengrain.com) Rubrique « Publications » → « Comptes rendus »

# FINANCES

## Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2018

Pour rappel, les collectivités locales adoptent un Budget Prévisionnel en début d'année. Au terme de l'exercice, l'exécution réelle des dépenses et des recettes est retracée dans 2 documents distincts : le **Compte Administratif et le Compte de Gestion**.

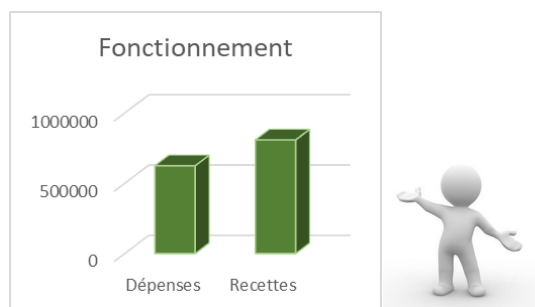
Le Compte Administratif est établi par l'ordonnateur (la commune) et le Compte de Gestion par le comptable de la collectivité (la Trésorerie). Les chiffres présentés dans ces deux documents doivent être **parfaitement identiques**.



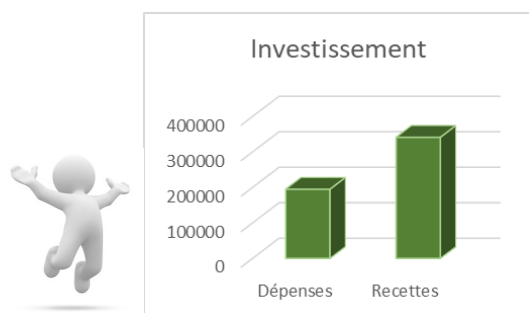
## Résultats 2018 :

D'une manière générale, les recettes réalisées par la commune sont supérieures à ses dépenses. A noter que les résultats positifs dégagés par les deux sections seront repris au Budget Primitif 2019 en report à nouveau.

Les dépenses de Fonctionnement regroupent toutes les charges de gestion courante de la collectivité (écoles, énergie, entretien, voirie, sécurité, assurances, personnel, associations, bourses aux étudiants, fêtes et cérémonies...) et parmi les recettes on peut compter les taxes locales, l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes au titre de la perte des taxes liées aux entreprises, les remboursements de charges du personnel, les loyers dont les locations de salle, abonnements au câble, etc...



### Z ☺ ☺ M sur les principaux investissements !



Des investissements ont été réalisés à la salle des fêtes, notamment le remplacement de l'armoire réfrigérée et du micro-onde. Un rafraîchissement a eu lieu au cours de l'automne, les peintures ont été refaites et les rideaux ont été remplacés.

L'éclairage extérieur a également été refait du côté de la garderie.

Pour l'église, le paratonnerre a été remis en état et le matériel du campanaire a été remplacé suite à un dysfonctionnement des cloches que vous avez peut-être entendu.

En terme de voirie, des travaux de reprise du réseau d'eau pluviale ont été entrepris suite à un effondrement de chaussée rue de la Caserne. La rive a aussi été renforcée Impasse Bourbout. La commune a procédé à l'achat de barrières de sécurité, nécessaires pour barrer les rues lors de travaux ou encore pour sécuriser certains événements comme la brocante ou la fête communale (plan vigipirate). Enfin, une place de parking handicapé a été aménagée sur le site des tennis.

En ce qui concerne les dépenses liées à l'USEDA, elles comprennent celles relatives à l'installation de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques et l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de téléphonie de Tannières pour la tranche n°2.

Le projet de construction d'un atelier municipal a débuté au cours de l'année 2018 par l'élaboration du permis de construire, des études de sol ainsi que des sondages du terrain.

Petit à petit la commune continue aussi la décoration du village pour les fêtes de fin d'année avec l'achat d'illuminations extérieures.

## La poursuite des investissements en 2019

Lors des mois de janvier et février, vous avez sans doute rencontré des difficultés de circulation rue du Bourg. En effet, la Place du Presbytère a subi une réfection complète ainsi que les rues adjacentes : rue Saint Martin, et une partie de la rue du Bourg. Ces 3 projets réunis forment un espace totalement réaménagé. Pour chacun de ces dossiers, des demandes de subventions ont été déposées auprès du Département (Aisne Partenariat Voirie) et de la Communauté de Communes (Fonds de Concours).



➔ Répartition des subventions par opération

Opération	Coût du projet Hors Taxe	Subvention
Place du Presbytère	40 224	CCRV 14.9% + APV 38.8%
Rue Saint Martin	30 288	APV 33.8%
Rue du Bourg	38 675	APV 9.5%



Place du Presbytère



Rue du Bourg



Une entreprise de voirie est également intervenue rue Orcamp pour le talus qui s'affaissait. Elle a mis en place de gros blocs de pierres afin de stabiliser et ainsi le sécuriser.



Rue Saint Martin



Photos transmises par Monsieur Dujancourt Patrick, habitant de la commune et correspondant L'UNION secteur de Vic-sur-Aisne.

- Sont également programmés pour cette année, des travaux de borduration rue de Vaudrial, à partir du croisement de la rue des Roches. Cette dernière a bénéficié d'une pose d'enrobé mais aussi une partie de la rue de la Vallée.
- Des trottoirs seront créés pour une partie de la route de Tannières sur une longueur totale de 77ml ainsi que la rue du Bourg sur 140ml côté pair.
- La restauration des vitraux de notre Eglise classée Monument Historique se poursuivra en 2019.
- Est aussi inscrit au budget 2019, le renouvellement des structures de jeux situées aux tennis suite au retrait des anciennes devenues beaucoup trop vétustes.
- Enfin, l'équipe chargée de l'enfouissement des réseaux de Tannières est également sur place pour réaliser la tranche n°3, au niveau de la rue du Fond Talon.

Plusieurs autres projets sont à l'étude dont l'isolation de la salle des fêtes afin d'améliorer la consommation énergétique du bâtiment. L'aménagement du village et le confort des habitants sont les grandes lignes de conduite qui seront suivies pour cette année 2019.

**Stabilité fiscale :** ➔ Les taux de la fiscalité directe locale 2019 restent identiques à l'année dernière.

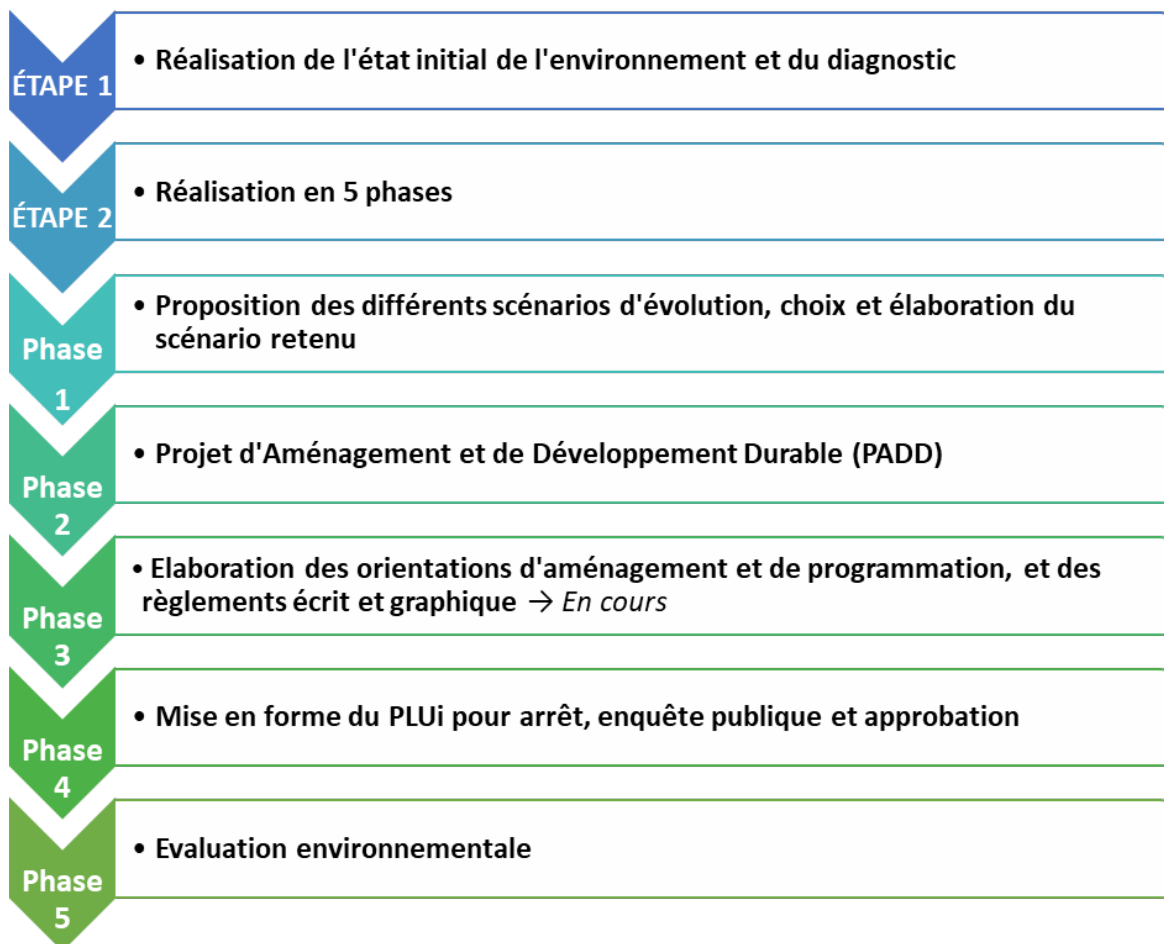


TAXE	TAUX VOTÉS
Taxe d'Habitation	4.22%
Taxe sur le Foncier Bâti	4.06%
Taxe sur le Foncier Non-Bâti	14.82%

# URBANISME



## Point sur le PLUi



Maintenant que l'organisation générale du territoire intercommunal est déterminée, il s'agit d'illustrer au travers de règlements écrits et graphiques les objectifs à suivre.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois nous a transmis une première proposition de règlement graphique au cours du mois de décembre. Ce plan de zonage est un document de travail sur lequel, la commune peut formuler des observations et demander des rectifications. Il en est de même pour le règlement écrit.

Des **Comités de Pilotage (COFIL)** avec des thématiques spécifiques sont organisés régulièrement, et la CCRV a, par ailleurs, proposé des rendez-vous individuels avec son bureau d'étude auxquels ont participé les élus de Montigny-Lengrain, pour faire un point sur les modifications à apporter.



**Des documents sont publiés au fur et mesure de l'avancement du projet.** Ils sont consultables sur le site Internet de la CCRV, rubrique « Vie pratique » → Urbanisme → Aménagement du territoire intercommunal (PLUi).

Vous avez peut-être assisté à une des deux dernières réunions publiques qui avaient pour thème : « **Zonage, Règlement et Orientations d'Aménagement et de Programmation** ». Elles ont eu lieu le mercredi 13 mars 2019 à 19h00 à Vic-Sur-Aisne et le jeudi 14 mars 2019 à 20h00 à Villers-Cotterêts.

### Les prochaines réunions publiques sont fixées :

le mercredi 24 avril à 19h : Salle polyvalente de Vic-sur-Aisne,  
le jeudi 25 avril à 20h : Salle Gérard Philippe de Villers-Cotterêts.



# POPULATION



## La matinale des tout-petits

Le Relais des Assistantes Maternelles intercommunal (RAM) organise un atelier basé sur l'éveil et le développement de l'enfant. Il est destiné aux enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte de sa famille.

→ Tous les lundis de 9h30 à 11h30 à Montigny-Lengrain dans les locaux de l'ancienne école – 5 rue de Vaudrial.

L'équipe du RAM est à votre écoute : 03.23.96.61.30 ou ram@retzenvalois.fr.



## Stationnement gênant

Le stationnement des véhicules est un problème récurrent dans notre village. Certains véhicules perturbent la circulation des piétons et dégradent les espaces verts. Les habitants sont obligés de les contourner et se mettent en danger, notamment au niveau de la Vache Noire. Nous vous rappelons que le stationnement est interdit quand il est susceptible d'occasionner une gêne pour le voisinage et surtout la circulation des véhicules de secours. Aussi, un véhicule ne peut rester sur une place sans bouger plus de 7 jours.

L'automobiliste risque une amende pouvant aller de 35€ à 135€ suivant le lieu de stationnement. Mais avant d'en arriver à une verbalisation, un peu de bon sens devrait améliorer le quotidien de chacun.



## Avec ENEDIS, restez connectés !

### Une appli pour rester connecté

Vous disposez sous Android ou IOS d'une appli vous permettant de disposer d'une grande quantité d'informations directement sur votre mobile

➤ Suivez notamment l'état du réseau en direct ! ➤



Vous pouvez télécharger l'application « Enedis à mes côtés » sur les différents stores (App Store et Google Play) à partir de ce QR Code :



Vous avez des questions ? →

09 69 32 18 43

Vous n'avez plus d'électricité ? →

09 726 750 02



## Nuisances dues aux animaux

Ces derniers jours, nous avons constaté une recrudescence de plaintes en mairie en raison d'abolements de chiens. Nous souhaitons vous rappeler que la loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela est considéré comme un bruit « normal » que peut causer un animal, surtout en milieu rural. Par contre la loi sanctionne les propriétaires qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.



Rappelons que le Maire est compétent pour répondre aux plaintes relatives aux bruits de voisinage et faire constater l'infraction (art. L 2212-2 du CGCT). Il y a infraction dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage de par sa durée, sa répétition ou son intensité. Nous privilégions évidemment une démarche amiable, cependant le Maire peut être contraint d'adresser une mise en demeure au responsable. En cas de récidive, ces nuisances peuvent être sanctionnées par une contravention de 3<sup>ème</sup> classe payable par une amende forfaitaire de 68€.

Nous invitons donc, encore une fois, chaque propriétaire d'un animal à être vigilant à l'égard de la gêne susceptible d'être causée au voisinage, par des aboiements répétitifs et intenses. **Un peu de civisme et le respect de son voisin, devraient faire que chacun vive dans la sérénité.**

## CARTE GRISE :



**VOTRE DEMANDE D'IMMATRICULATION**

**Des titres sécurisés, vos démarches simplifiées.**

- 1 Rendez vous sur le site [immatriculation.ants.gouv.fr](https://immatriculation.ants.gouv.fr)
- 2 Choisissez le type de demande que vous souhaitez effectuer
- 3 Connectez vous à votre espace ANTS ou via France Connect
- 4 Cliquez sur «Mon espace véhicule»
- 5 Effectuez votre demande d'immatriculation
- 6 Suivez votre demande en ligne




**BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHÉ ?**

Appelez le **3400** (numéro non surtaxé)  
ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

<https://www.facebook.com/ANTSdirect> @ANTSdirect

Vous pouvez également vous rendre dans l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures : [www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques](http://www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques)



## PERMIS DE CONDUIRE :



**VOTRE DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE**

**Des titres sécurisés, vos démarches simplifiées.**

- 1 Rendez vous sur le site [permisdeconduire.ants.gouv.fr](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr).
- 2 Cliquez sur «Effectuer une demande de permis de conduire»
- 3 Connectez vous à votre espace ANTS
- 4 Cliquez sur «Mon espace conducteur»
- 5 Effectuez votre demande de permis de conduire
- 6 Suivez votre demande en ligne




**BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHÉ ?**

Appelez le **3400** (numéro non surtaxé)  
ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

<https://www.facebook.com/ANTSdirect> @ANTSdirect

Vous pouvez également vous rendre dans l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures : [www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques](http://www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques)



## FRELON ASIATIQUE : DÉMARREZ LE PIÉGEAGE !

Si vous aimez être dehors, vous avez certainement constaté l'année dernière la présence importante de frelons.

Après fécondation, les reines fondatrices hivernent jusqu'aux douceurs de février (+/- 13°C). A ce moment, elles sortent pour se mettre à la recherche de nourriture et construire un nouveau nid.

A partir de début mai, les premiers œufs qu'aura pondus la reine fondatrice, seront éclos et assez matures pour quitter le nid. Jusque-là, la reine est seule.

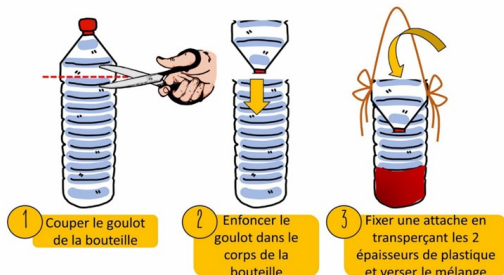
Nous vous en parlions dans notre précédent bulletin, c'est en cette période (du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mai) que nous pouvons mettre en place le piégeage des femelles fondatrices car une en moins est un nid en moins.



### RECETTE :

- 1/3 de bière
- 1/3 de vin blanc
- 1/3 de sirop (cassis, grenadine...)

L'alcool attire les frelons, mais pas les abeilles.



Pour les personnes qui souhaitent davantage de précisions sur le sujet, vous pouvez consulter le site Internet de l'Association Action Anti Frelon Asiatique :

→ <https://anti-frelon-asiatique.com>

## PROCÉDURE DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AINES

- 1 **Appel du déclarant** (particulier ou collectivité)
- 2 Renvoi à la **liste des cueilleurs d'essaims** (fin de bulletin)
- 3 Le déclarant choisit le **cueilleur d'essaims le plus proche et prend contact avec lui**
- 4 Le cueilleur d'essaims réalise la **diagnose de l'insecte**.  
Si la présence de frelons asiatiques est confirmée, le cueilleur d'essaims localise le nid et confirme son activité.  
Dans le cas où le nid se trouve sur un terrain privé, le cueilleur d'essaims **identifie le propriétaire** et prend contact avec lui pour lui signaler la présence du nid et **obtenir son accord** pour sa destruction.
- 5 Le SDIS réceptionne l'appel et recueille les informations **disponibles**.  
**Il se déplace pour procéder à la destruction** du nid.  
Le SDIS tient à jour les statistiques relatives à la destruction des nids.

Article rédigé en collaboration avec Madame Charlotte MARQUES, apicultrice.

## PERMANENCES DU SECRETARIAT

Les élus s'interrogent sur vos demandes et vos besoins relevant du quotidien et souhaitent savoir si une permanence le samedi matin serait susceptible de vous intéresser. Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir compléter et déposer à la mairie le coupon-réponse ci-contre.

**Permanences du secrétariat**


Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Non, je ne suis pas intéressé(e)

Oui, 1 samedi par mois

Oui, 1 samedi sur 2



# MANIFESTATIONS PASSÉES

## NOËL DES ENFANTS

132 cadeaux ont été commandés au Père Noël par la commune pour les enfants âgés de 0 à 11 ans inclus. Autant de petits Ignymontains se sont rassemblés le dimanche 16 décembre à la salle des fêtes pour la distribution des jouets et partager ensemble un bon goûter.



## NOËL DES PERSONNES ÂGÉES

Nous espérons que les cartes-cadeaux offerts par le CCAS, à valoir dans l'hypermarché Cora Soissons, ont fait plaisir à nos aînés.



Nous leur rappelons que ces cartes sont valables jusqu'en novembre 2019.



## VŒUX DU MAIRE



Photo parue dans le journal l'Union

Madame le Maire et quelques membres de son équipe municipale ont été heureux de vous accueillir à la salle des fêtes le 6 janvier dernier. Ce fut l'occasion pour eux de dresser un bilan sur l'année écoulée et de présenter aux habitants présents leurs vœux de bonne santé et de prospérité pour 2019. Et c'est dans un moment chaleureux et convivial qu'ils ont partagé un verre de l'amitié et la traditionnelle galette des rois.

## REPAS DE LA COMMUNE

Le samedi 26 janvier 2019, à la salle des fêtes comme le veut la tradition, 69 habitants de la commune âgés de 60 ans et plus se sont retrouvés pour partager un repas. Des retrouvailles qui donnent à chacun, habitants et élus, l'occasion d'échanger.



## RÉUNIONS PUBLIQUES : PLUi

Cette information vous a été communiquée notamment via les différents panneaux d'affichage, sur le site Internet de la commune, la newsletter, le journal n°7 de la communauté de communes etc...

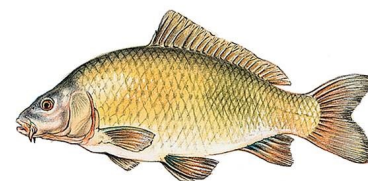
Vous pouvez consulter le diaporama qui été présenté sur le site de la CCRV → Présentation PLUi – réunions publiques du 13 et 14 mars.





## LA CARPE DE MONTIGNY-LENGRAIN

### Résultats des jeux de cases



➔ Jeu des cases à 2€ pour un week-end au Tréport pour deux personnes :

Le gagnant est Monsieur DEVOS Jean-Claude (n°80).

➔ Jeu des cases à 4€ pour une semaine au Tréport pour deux personnes :

Le gagnant est Monsieur DA SILVA Valdemar (n°24)

*Félicitations aux gagnants !*

## Et de deux !



Un nouveau record à battre, cette fois-ci par le président de l'Association de la Carpe de Montigny-Lengrain, Marc DESTREZ le 13 décembre 2018 : un sandre de 4,200kg pour 72cm, ce qui prouve que nous avons de beaux poissons dans notre étang. A qui le tour ?



*Article rédigé par Monsieur Marc DESTREZ, Président de l'association.*

## LE MONTIGNY'S CLUB

### Noël 2018

Le Montigny's Club a organisé les 15 et 19 décembre un goûter de Noël pour les enfants du club. A cette occasion un tee-shirt avec le flochage du prénom a été offert pour la plus grande joie des petits et des ados.



### Résultats du championnat

Deux équipes étaient engagées au championnat départemental hiver :

- ▶ L'équipe 1 termine première de sa poule
- ▶ L'équipe 2 termine quatrième de sa poule



Bravo à nos deux équipes !



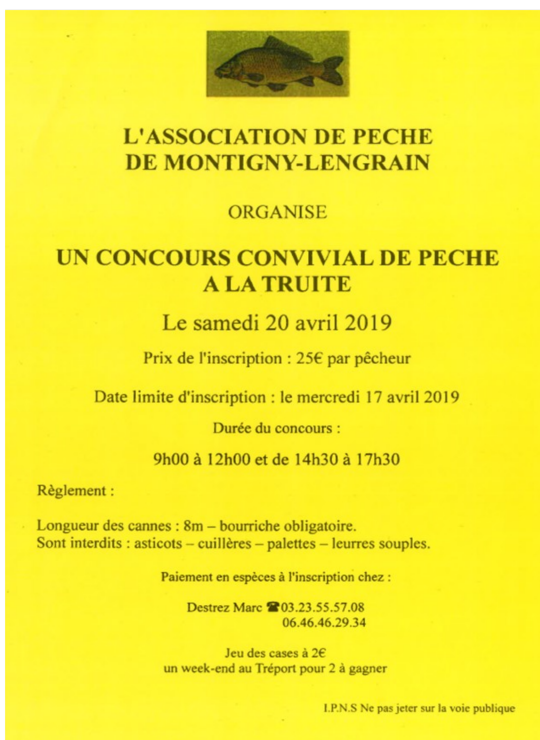
*Article rédigé par le Montigny's Club.*


# MANIFESTATIONS A VENIR



## Association la Carpe de Montigny-Lengrain

► Samedi 20 avril 2019





L'ASSOCIATION DE PECHE  
DE MONTIGNY-LENGRAIN

ORGANISE

UN CONCOURS CONVIVAL DE PECHE  
A LA TRUITE

Le samedi 20 avril 2019

Prix de l'inscription : 25€ par pêcheur

Date limite d'inscription : le mercredi 17 avril 2019

Durée du concours :

9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Règlement :

Longueur des cannes : 8m – bourriche obligatoire.  
Sont interdits : asticots – cuillères – palettes – leurres souples.

Paiement en espèces à l'inscription chez :

Destrez Marc ☎ 03.23.55.57.08  
06.46.46.29.34

Jeu des cases à 2€  
un week-end au Tréport pour 2 à gagner

LPNS Ne pas jeter sur la voie publique

► Samedi 20 avril 2019

**Concours de pêche aux blancs à l'américaine. Inscription par équipe de 2 pêcheurs. Participation de 20€/pêcheur.**

Les modalités d'inscription seront transmises à l'approche de l'évènement.

## Le Montigny's Club

► 3<sup>ème</sup> tournoi open du 27 avril au 2 juin 2019

Le Montigny's Club organise son 3<sup>ème</sup> tournoi open du 27 avril au 2 juin prochain. Nous vous attendons nombreux pour venir assister à de belles rencontres de joueurs venant de la Picardie et des régions voisines !!



Le championnat départemental d'été 2019 débutera à partir du 28 avril. Les rencontres seront affichées au club house. N'hésitez pas à venir encourager nos équipes !

*Article rédigé par le Montigny's Club.*

## Brocante du Comité des fêtes

► Dimanche 12 mai 2019



Les chineurs sont attendus le dimanche 12 mai prochain. A ce titre, nous vous transmettons les modalités et les délais d'inscription en temps voulu.

## Pâques

► Lundi 22 avril 2019



Les enfants de Montigny-Lengrain âgés de 0 à 11 ans inclus, sont conviés à la chasse aux œufs de Pâques le lundi 22 avril 2019. Ils ont reçu une invitation à leur attention pour leur donner rendez-vous sur le site des tennis à 10h00.

## Prochaines réunions publiques : PLUi

Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal  
(PLUi)

Mercredi 24 avril à 19h

Salle polyvalente  
à Vic-sur-Aisne

Jeudi 25 avril à 20h

Salle Gérard Philippe  
à Villers-Cotterêts

RÉUNIONS PUBLIQUES  
avant l'arrêt de projet

## Fête communale

► 6, 7 et juillet 2019

Le premier rendez-vous de ce week-end est donné le samedi à 19h00 pour le barbecue organisé par le Comité des Fêtes. Au programme de cette soirée, la traditionnelle retraite aux flambeaux à 22h30 dont le départ est prévu de la fête vers le site des tennis, suivie du feu d'artifice à 23h00 puis attractions foraines.

Le dimanche après-midi à partir de 16h00 l'association Habanera Club vous fera une démonstration de danse. Viendra ensuite le barbecue du Comité des fêtes à 19h00.

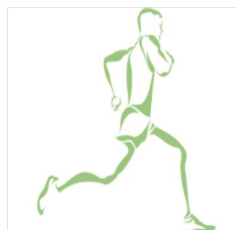
Enfin, lundi après-midi, les enfants de la commune pourront bénéficier de tours de manèges offerts et d'un concours de tirs qui sera également ouvert aux adultes.

## Course à pied

► Dimanche 21 juillet 2019

La course est reconduite cette année encore.

*Affiche en fin de bulletin*



# INFOS PRATIQUES



## LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU)

La mise en place du **REU** rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales et réforme le traitement des demandes. Du point de vue de l'électeur, le changement majeur concerne la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée jusqu'à présent au 31 décembre. Passé cette date, l'électeur ne pouvait prendre part à aucun scrutin l'année suivante, sauf exception. Désormais, vous avez jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédent le jour du scrutin.

Plus concrètement, pour pouvoir voter aux prochaines **élections européennes du 26 mai 2019**, il fallait pour cette année, demander à être inscrit sur les listes électorales **avant le 31 mars 2019**.

*Brochure Elections européennes 2019 en fin de bulletin*

## Pour s'inscrire

### ■ En ligne :

Utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre un justificatif d'identité et de domicile par voie dématérialisée.

### ■ Sur place ou par courrier :

Fournir un justificatif d'identité, de domicile et le formulaire cerfa n° 12669\*02 (disponible en mairie).

Chaque électeur se verra attribuer un nouveau numéro d'électeur et de ce fait, recevra une nouvelle carte.

## SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESN)



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme vous le savez, en termes d'eau potable la commune de Montigny-Lengrain n'est plus rattachée au Syndicat des Eaux de Vic-sur-Aisne mais à celui du Soissonnais et du Valois, qui est le fruit de la fusion avec 8 autres syndicats. A ce titre, vous trouverez ci-dessous les nouvelles coordonnées.

### A COURMELLE 87 Allée des Platanes

**Du lundi au jeudi**  
De 8h00 à 12h00  
De 13h30 à 17h00

**Le vendredi**  
08h00 à 12h00

03.23.73.01.51

### A VIC SUR AISNE 2 rue du Brouillard

**Le mercredi**  
De 9h00 à 12h00  
De 14h00 à 16h00

03.23.55.52.18

**N° URGENCE TECHNIQUE :**  
07.86.25.39.78

## LA FIBRE OPTIQUE



Les travaux de déploiement de la fibre se poursuivent sur la commune. Des entreprises interviennent en ce moment sur le raccordement des habitations isolées notamment route des Crouttes. De plus, les travaux d'enfouissement rue du Fond Talon et rue du Châtelet prévoient également le passage de fourreaux pour la fibre.

Pour une partie du village, la fibre viendrait de la commune de Ressons-le-Long qui est, quant à elle, commercialisable depuis décembre 2018, après environ un an de retard. De ce fait, nous espérons que les travaux se terminent pour l'été 2019. Il faudra ensuite compter 3 mois de carence pour que les opérateurs se positionnent sur le marché.



## LA DECHETERIE D'AMBLENY PASSERA AUX HORAIRES D'ÉTÉ LE 1er AVRIL

→ *Pensez à demander votre carte d'accès !*

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) met en place un **nouveau système d'accès aux deux déchèteries** de son territoire, situées sur les communes d'Ambleny et de Villers-Cotterêts. Toute personne, entreprise ou collectivité devra donc désormais posséder sa carte d'accès. Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019 pour en faire la demande.

→ *Comment obtenir sa carte ?*

■ **Directement sur le site de la Communauté de Communes Retz-En-Valois :**

Si vous êtes un particulier : <http://www.cc-retz-en-valois.fr/carte-daccs-decheterie-particulier/>

Si vous êtes un professionnel : <http://www.cc-retz-en-valois.fr/carte-daccs-decheterie-professionnel/>

Vous devez être équipé d'une imprimante scanner afin de numériser les pièces justificatives demandées.

■ *Les formulaires sont également disponibles en mairie :*

Pour les particuliers, vous devez fournir un titre d'identité et un justificatif de domicile récent.

Pour les professionnels, venir accompagné d'un extrait K-bis et de la carte grise de votre véhicule.

Les cartes seront envoyées directement chez le demandeur.

**Lundi :**  
9h30-12h00 ~ 13h00-18h30

**Mardi :**

Fermé

**Mercredi :**

9h30-12h00 ~ 13h00-18h30

**Jeudi :**

9h30-12h00 ~ 13h00-18h30

**Vendredi :**

9h30-12h00 ~ 13h00-18h30

**Samedi :**

9h30-12h00 ~ 13h00-18h30

**Dimanche :**

Fermé

liste des cueilleurs d'essaims 2018

NOM	Prénom	Adresse	Commune	Code postal	Téléphone fixe	Téléphone mobile	Adresse mel
AABIZA	MOHAMED	21 rue Théodore gericault	BEAUTOR	02800	0 364 144 456	0 767 005 222	moabiza@laposte.net
BAILLIE	JACQUES	13 rue de l'abbaye	HOMBLIERE	02720	0 323 088 219	0 688 717 242	baillie.jacques@orange.fr
BARAQUIN	RENE	7 rue rene sueur	QUIERZY	02300	0 323 396 204		
BELIER	GERARD	22 rue de l'abreuvoir	SAINSRICHAUMONT	02120	0 323 609 647		
BLANCHART	ANDRE	1 bis route de Boue	LE NOUVION EN THIERACHE	02170		0 787 120 641	g.bellier@orange.fr
CAMUS	JEAN MARIE	46 rue nicolas grain	VADENCOURT	02120		0 632 931 112	andre.blanchart@orange.fr
CARLIER	CHRISTOPHE	2 sente de la ferme rouge	COURMONT	02130		0 626 341 981	carlierchristophe@gmail.com
CHAINEDAUX	FREDERIC	5 rue de la mare bodin	SINCENY	02300	0 323 392 392	0 621 717 747	frederic.chainedaux@sfr.fr
CHEVRIER	ANDRE	6 rue de la louviere	SORBAIS	02580	03 23 97 19 65	0 781 014 630	andre.chevrier072@orange.fr
COLLET	MARIE DOMINIQUE	Hameau Pisseloup	BEZU LE GUERY	02310		0 668 564 038	mariedo.collet@free.fr
COMBA	JEAN PIERRE	la berrière	GERGINY	02260	0 323 974 320	0 681 049 096	comba.jean-pierre@neuf.fr
COSTEMEND	JACQUES	5 rue du thiolet	GROUGIS	02110	0 323 661 152		
COUZENNE	JEAN MARIE	4 rue de foy villeboin	CHOCRISSE	20200		0 648 698 867	jeanmarie.gouzenne@orange.fr
DAHLER	SEBASTIEN	2 route de caumont	VILLEQUIER AUMONT	02300		0 634 747 202	sebacarolez@gmail.com
DELOZANNE	JACKIE	3rue du mont des chênes	CHAMOUILLE	02860		0 613 559 350	
DENELLE	MAURICE	53 bd Gambetta	TERGNIER	02700	0 323 579 443	0 647 004 756	maurice.denelle@orange.fr
DERLON	JEAN MARC	7 rue de l'église	BRUYERE SUR FERRE	02130	0 323 712 887	0 677 643 994	maurice.denelle@orange.fr
DEVILLERS	PHILIPPE	2 rue maître Eudon	COUCY LE CHÂTEAU	02380	0 323 388 416	0 641 393 428	maurice.denelle@orange.fr
DUBUIS	ERIC	28 bis rue du château	BELLENGUISE	02420		0 620 064 542	saleours.672@gmail.com
DUFOUR	LUC	8 rue rené Godin	VAUX ANDIGNY	02110		0 769 385 098	dufourlucky@aol.com
DUMORTIER	ANTOINE	61 rue de Philadelphie	VILLEQUIER AUMONT	02300	0 323 380 681	0 679 157 920	antoine.dumortier@wanadoo.fr
DZYGA	STANISLAS	9 rue du moulin	FIEULAIN	02110	0 323 079 155	0 672 306 951	dzygane@wanadoo.fr
FIESTEL	BRUNO	8 rue saint martin	MOLINCHART	02000	0 323 241 008	0 675 623 261	bruno.feistel@free.fr
GAPE	JEAN NOEL	5 rue du broye	CLAMECY	02880		0 627 618 775	
GENDRE	JEAN LUC	2 chemin de morcourt	SAINTE JEANNTIN	02100	0 323 634 308	0 607 542 606	
GIVERDON	YANN	4 rue bareau	SAINTE GOBAIN	02410		0 612 020 825	yann.giverdon@gmail.com
LAGA	LUC	17 rue de fauccourt	LIZY	02320		0 679 002 986	ill-02@orange.fr
LAMBERT	GERARD	3 rue de ramicourt	JONCOURT	02420	0 323 634 743	0 612 976 887	lambergerard@hotmail.fr
LE RUCHER DE BOVALON		centre	GUISE	02120		0 632 931 112	lerucherdebovalon@laposte.net
LEGRAND	PATRICK	17 rue du pont belin	SERVAIS	02700	0 323 564 945		patrick.legrand564@orange.fr
LENOIR	PASCAL	6 chemin du réservoir	OULCHY LA VILLE	02210	0 323 550 891	0 303 217 135	pascal.lenoir@cegetel.net
MANINI	LOUIS	11 rue de Juvigny	LEURY	02880	0 323 540 284	0 770 224 578	valerie.manni@orange.fr
MOENS	SAMUEL	3 rue de la fosse aux larrons	VIFFORT	02540	0 323 716 607	0 785 564 139	sam.moens@gmail.com
MOYART	JEAN FRANCOIS	1967 rue de Guise	HARLY	02100	0 323 041 860	0 614 834 928	moartiff@aol.com
POLLART	SEBASTIEN	7 rue du lavoir	AUBIGNY EN LAINNOIS	02820		0 681 058 553	sebastien.pollart@sfr.fr
POTIE	ANTOINE	1836 rue de robbe	GUISE	02120		0 689 191 636	
POTIN	JEAN CLAUDE	13 entre deux bois	ETREAUPONT	02580		0 676 078 752	
POULET	JEAN JACQUES	7 rue de neufchâtel	PROUVAIS	02190	0 223 797 943		aurelien.poulet@wanadoo.fr
PREVOST	PASCAL	29 bis rue de la plaine	MOLINCHART	02000		0 624 703 513	pascal_prevost@hotmail.com
RONSIN	FREEDY	63 rue d'elva	CRECY SUR SERRE	02270	0 323 806 807	0 684 101 177	
ROUSSEL	DOMINIQUE	2 grande rue	CHAILLEVOIS	02000	0 323 216 623	0 781 808 324	dominique.rousse10061@orange.fr
RUELLE	BENOIT	38 rue de fontenoy	VIC SUR AISNE	02290	0 646 262 916	0 686 746 409	rue.benoit@orange.fr
SWEERTVAEGHER	PASCAL	4 rue du 87 erte RI	BELLENGUISE	02420		0 680 282 512	pascal.sweett@gmail.com
TESSIER	CHRISTOPHE	6 bis rue de l'église	SOUICY	02600		0 631 998 507	contact@ruepes-intervention.02.com
VERGEREAU	JACQUES	24 rue de la croix aux arbres	FESTIEUX	02840	0 323 242 026		jacques.vergeraux@wanadoo.fr
VILLAIN	ARNAUD	2rue des parachutistes	VAUX ANDIGNY	02110		0 640 547 782	amaudv577@gmail.com

## Pour un Parlement européen

### qui vote et contrôle

Le Parlement européen adopte avec le Conseil (les États membres) la quasi-totalité des normes européennes (directives et règlements) ainsi que le budget annuel qui finance les politiques de l'Union européenne.

Le Parlement européen donne obligatoirement son approbation pour tout accord commercial et surveille les négociations menées par la Commission européenne.

Le Parlement européen exerce un contrôle politique sur la Commission européenne. La composition de la Commission européenne est liée aux résultats de l'élection du Parlement européen. Il en élit le Président et auditionne les candidats aux postes de commissaires.

### Comment voter aux élections européennes ?

#### Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019.**

Comment s'inscrire ? Par internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

[www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter)

POUR EN SAVOIR PLUS :

[cettefoisjevote.eu](http://cettefoisjevote.eu)



[www.touteleurope.eu](http://www.touteleurope.eu)



[www.europedirectfrance.eu](http://www.europedirectfrance.eu)

## Élections européennes 26 mai 2019



[cettefoisjevote.eu](http://cettefoisjevote.eu)

## Pour un Parlement européen

### qui nous représente

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai.

Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres \*. Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79 \*.

En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats \*. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

### VOUS ÊTES CITOYEN EUROPÉEN

Tout ressortissant de l'Union européenne, s'il est majeur, peut voter et être élu aux élections européennes et municipales, dans son pays d'origine ou dans le pays dans lequel il réside.

NOMBRE DE  
REPRÉSENTANTS  
AU PARLEMENT EUROPÉEN

 705 \*

NOMBRE DE  
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS  
AU PARLEMENT EUROPÉEN

 79 \*

L'UNION EUROPÉENNE



## Pour choisir un projet pour l'Europe

« Quelle Europe voulons-nous ? » : c'est la question centrale des élections européennes.

En allant voter, vous choisissez un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs.

Choisir une liste plutôt qu'une autre, c'est choisir la composition du Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années. Une fois élus, les représentants des citoyens de l'Union européenne siègent par groupes européens qui reflètent leur sensibilité politique et non leur nationalité.

Ils agissent alors dans des domaines tels que ...

#### L'EMPLOI / LES DROITS SOCIAUX

Le Parlement européen adopte, par exemple, des normes en matière d'encadrement du détachement des travailleurs en Europe, ou en matière d'emploi, notamment pour les jeunes.

#### LE CLIMAT / L'ENVIRONNEMENT

Le Parlement européen définit des normes environnementales, par exemple, pour lutter contre le réchauffement climatique ou accélérer l'utilisation des énergies renouvelables.

#### LA GESTION DES FRONTIÈRES

Le Parlement européen définit, par exemple, les missions de protection des frontières extérieures de l'Union européenne de l'agence Frontex.

#### LA SANTÉ / L'ALIMENTATION

Le Parlement européen intervient notamment pour garantir la traçabilité des aliments et permettre la coordination des contrôles en matière alimentaire.

#### LA SÉCURITÉ

Le Parlement européen participe à la lutte contre le terrorisme en définissant des règles d'échange d'informations, en limitant l'accès aux armes ou en luttant contre le blanchiment d'argent.



l'association « Pour le Plaisir de Courir »  
la municipalité et le comité des fêtes de Montigny-Lengrain  
organisent dans le cadre du Challenge des Grimpeurs

la 8<sup>ème</sup> édition de la course pédestre

# Magnymontaine

Dimanche  
**21 Juillet**  
2019

10<sup>ème</sup> étape  
du challenge  
des grimpeurs

5 kms (1 tour) ou 10 kms (2 tours)  
à travers les chemins de la commune  
Inscriptions et retrait des dossards  
à partir de 8 h 30  
Départ des 2 courses à 10 h 00


- TARIFS -

7 € à l'avance  
(par courrier, mail, facebook)  
8 € le jour de la course

vin d'honneur offert  
par le  
comité des fêtes

[pourleplaisirdcourir@orange.fr](mailto:pourleplaisirdcourir@orange.fr)

François Guéné 18 rue du Fond Talon, Montigny-Lengrain 02290  
03.23.55.98.74 / 06.30.36.41.60 - francois.guene@orange.fr

Association Pour le Plaisir de Courir 

# Abbaye de Valsery Stage

De la pierre au patrimoine  
Du 15 au 20 avril 2019

Initiation à l'extraction  
et à la taille de pierre

Nombre de participants limité !

Renseignements et inscription

David Balet

Mail : [davidbalet@orange.fr](mailto:davidbalet@orange.fr)

Tél : 07.81.82.73.16



Association de sauvegarde de l'abbaye Notre Dame de Valsery  
02600 Coeuvres et Valsery - SIRET N° 802 931 337 00017

# 13/14 AVRIL CUFFIES

2019 Gymnase - Place de la Mairie - 02880

6<sup>ème</sup> EXPOSITION DE MODELISME  
MULTI DISCIPLINES

SAMEDI de 10h à 18h30 & DIMANCHE de 10h à 18h



Trains, avions, bateaux,  
Lego, Meccano, figurines  
nombreux marchands, etc...

PRIX D'ENTREE : 3,50€, gratuit pour les moins de 11 ans accompagnés I.P.N.S



**JouéClub!**

Ne pas jeter sur la voie publique



## 3<sup>ème</sup> Tournoi Séniors Montigny's Club 2019



Du 27 avril au 2 juin

Simple Messieurs et Simple Dames de NC à 2/6  
1 court couvert et 2 courts extérieurs en béton poreux



Mail: [montignysclub@ml.fr](mailto:montignysclub@ml.fr)

Tel: 06.16.10.10.24

Adresse : Rue de Vaudrial 02290 Montigny-Lengrain

Inscription en ligne ou par mail, merci de bien indiquer vos  
dispos, téléphone et n° de licence

Engagements

Adultes 18 €

Jeunes 14 €

Balles fournies

Par le club

Récompenses  
Numéraire 540€  
Lots 260€

Matches en semaine à partir de 18h et le week-end toute la journée

Numéro d'homologation : T 2019 56 02 0392 001

Juge-arbitre: Alain LEMARCHAND (8724389 F)

